

Date de dépôt : 22 novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Patrick Lussi : Questionnaire sur la perception des policiers quant au cadre actuel de la profession

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Fin du mois de janvier 2017, nous pouvions lire dans la Tribune de Genève :

« Une tentative de boycott ravive les tensions à la police

La commandante Monica Bonfanti a renoncé à la présentation du rapport annuel pour éviter une action syndicale.

Nouveau coup de force des syndicats de police. Ils ont voulu boycotter hier la présentation du rapport annuel, auquel cinq cents agents étaient conviés. Informée, la commandante Monica Bonfanti a décidé à la dernière minute de reporter cette communication et les suivantes, comme nous l'avons révélé sur tdg.ch. Epargnée pendant des années, la cheffe se trouve désormais dans la ligne de mire, même si le magistrat reste la cible. Analyse.

Des gendarmes et inspecteurs avaient prévu de tourner le dos à l'arrivée de Monica Bonfanti et de quitter les lieux dès ses premiers mots. Une façon symbolique de mettre fin à leur loyauté envers leur direction, accusée de ne pas soutenir les troupes face à un conseiller d'Etat, Pierre Maudet, déterminé à réformer la maison de fond en comble.

Raisons de la grogne

Les syndicats n'ont toujours pas digéré la façon dont la directive sur les horaires a été mise en place, selon eux, sans négociation. La réévaluation des fonctions liée à la nouvelle Loi sur la police (LPol) fera perdre une classe aux inspecteurs. La fin du système des notes de frais forfaitaires s'ajoute à la

grogne. Mais pas seulement. «La chasse aux heures supplémentaires est devenue prioritaire sur les affaires de la police judiciaire. Tous les jours, un effectif quasi minimum dans les brigades ne peut gérer que le tout-venant. Il n'y a plus de place pour le travail d'initiative», témoigne, dépité, un inspecteur.

Pour assurer la sécurité des nombreuses réunions internationales à Genève, la PJ est fortement sollicitée. « Les inspecteurs sont pris pour assurer ce genre de service chronophage et lorsqu'ils doivent faire du vrai métier de police, ils doivent récupérer leurs heures supplémentaires. »

Et pour aggraver la mauvaise humeur, des difficultés logistiques – hébergement désastreux, intoxication alimentaire – ont marqué la mobilisation des policiers durant la visite du président chinois et les pourparlers sur Chypre. La coupe est pleine. Le boycott a ainsi été décidé la semaine passée en assemblées générales extraordinaires du Syndicat de la police judiciaire (SPJ) et de l'Union du personnel du corps de police (UPCP). Contactés, leurs présidents respectifs restent muets. »

Certainement dans l'esprit d'analyser et de comprendre cette situation de mécontentement, il appert qu'un sondage diligenté par la commission du personnel de la police a été réalisé.

Ce sondage portait, notamment, sur la confiance qu'il témoigne envers la hiérarchie ainsi que sur son appréciation des conditions de travail de la profession.

Mes questions sont les suivantes :

- Le Conseil d'Etat estime-t-il avoir apaisé ou résolu les tensions relatées par la presse au mois de janvier 2017 ?*
- Le Conseil d'Etat entend-il communiquer le résultat de ce sondage et les situations décelées comme étant à corriger ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente du député, Monsieur Boris Calame : *Un profond malaise se développe au sein de la police judiciaire. Que fait le collègue gouvernemental pour y remédier ?* (QUE 731), qui contient tous les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP